

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Val-d'Or, tenue le mercredi 25 janvier 2023, à 12 h 10, au lieu habituel des délibérations.

SONT PRÉSENTS :

- Mme Céline Brindamour, mairesse;
- M. Maxime Gagné, conseiller;
- Mme Èveline Laverdière, conseillère;
- M. Martin Lavoie, conseiller;
- Mme Lisyane Morin, conseillère;
- M. Yvon Rodrigue, conseiller.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :

- Mme Chantale Gilbert, trésorière;
- M^e Annie Lafond, greffière.

SONT ABSENTS :

- M. Benjamin Turcotte, conseiller;
- M. Jean St-Jules, conseiller;
- Mme Sylvie Hébert, conseillère;
- M^e Sophie Gareau, directrice générale.

Les membres du conseil présents formant quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2023-15

Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal de Val-d'Or, tenue le mercredi 25 janvier 2023 à 12 h 10, au lieu habituel des délibérations, soit et est adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

AVIS DE MOTION

Règlement 2023-15 et dépôt d'un projet.

Par les présentes, la conseillère Lisyane Morin:

1. donne avis de motion selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2023-15 décrétant une dépense de 7 722 190 \$ et un emprunt de 7 722 190 \$ pour la réalisation de divers travaux relatifs à la construction et à la réfection d'infrastructures de rue, la construction de bordures, la mise en place de béton bitumineux, la circulation et l'éclairage de rues.;
2. dépose le projet du règlement décrit précédemment.

AVIS DE MOTION

Règlement 2023-16 et dépôt d'un projet.

Par les présentes, le conseiller Maxime Gagné:

1. donne avis de motion selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2023-16 décrétant une dépense de 4 280 000 \$ et un emprunt de 4 280 000 \$ pour le rajustement des coûts de réalisation de travaux de réfection des services municipaux sur la rue Bouchard, la rue Giguère ainsi qu'au parc Pierret;
2. dépose le projet du règlement décrit précédemment.

AVIS DE MOTION

Règlement 2023-17 et dépôt d'un projet.

Par les présentes, le conseiller Martin Lavoie:

1. donne avis de motion selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2023-17 décrétant une dépense de 4 012 500 \$ et un emprunt de 4 012 500 \$ pour la réalisation de divers travaux de construction, d'aménagement, de rénovation ou d'entretien à des bâtiments municipaux, une station de pompage, une piste cyclopédestre, des stalles de véhicules récréatifs, d'éclairage de terrain sportif, de bandes de patinoire, d'un abri de stationnement pour vélos et d'une rampe de mise à l'eau;
2. dépose le projet du règlement décrit précédemment.

AVIS DE MOTION

Règlement 2023-18 et dépôt d'un projet.

Par les présentes, le conseiller Yvon Rodrigue:

1. donne avis de motion selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2023-18 décrétant une dépense de 1 281 325 \$ et un emprunt de 1 281 325 \$ afin de défrayer le coût d'études et d'honoraires professionnels associés à divers projets;
2. dépose le projet du règlement décrit précédemment.

AVIS DE MOTION

Règlement 2023-19 et dépôt d'un projet.

Par les présentes, la conseillère Èveline Laverdière:

1. donne avis de motion selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2023-19 décrétant une dépense de 9 095 000 \$ et un emprunt de 9 095 000 \$ pour défrayer le coût de travaux et l'achat d'un nouveau système, relatifs à la gestion de l'eau;
2. dépose le projet du règlement décrit précédemment.

COMMENTAIRE

Période de questions réservée au public.

Aucune question.

RÉSOLUTION 2023-16

Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lisyane Morin,

APPUYÉ par le conseiller Maxime Gagné,

QUE la séance soit levée.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Et la séance est levée à 12 h 20.

SIGNÉ

CÉLINE BRINDAMOUR, mairesse

SIGNÉ

Me ANNIE LAFOND, greffière